



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 25 mai 2004

NOTE IMPORTANTE POUR LES NÉGOCIATEURS DE CONTRATS À TERME

FERMETURE À 13 HEURES LE 28 MAI 2004 ET LE 2 JUILLET 2004 POUR CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTÉRÊT

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») désire informer les intervenants de marché qu'il y aura une fermeture avancée à 13 h (heure de Montréal) les vendredis 28 mai 2004 et 2 juillet 2004 pour la négociation des contrats suivants : contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX), contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans et de deux ans (CGB et CGZ) ainsi que des contrats à terme de 30 jours sur le taux Repo à un jour (ONX).

Il s'agit d'une décision qui a été prise dans le but de coordonner les heures de négociation avec la fermeture avancée des marchés au comptant canadiens et pour faire coïncider la fermeture d'un trimestre du marché des contrats à terme de la Bourse avec celui des marchés américains.

Veillez aussi noter que lorsqu'il ya fermeture avancée des contrats à terme sur taux d'intérêt (à 13 h), la session de négociation restreinte se termine trente (30) minutes après la fermeture de la session principale, plutôt que de se terminer soixante (60) minutes après la fermeture lors de sessions régulières.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, au 1-888-693-6366 ou (514) 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, affaires juridiques et Secrétaire générale

Circulaire no. : 072-2004